

EXTRAIT ACTES DIVERS

Actes de naissance ou de mariage

A demander par écrit, en précisant votre filiation, à la mairie du lieu de naissance ou de mariage.

Acte de décès

A demander à la mairie du lieu du décès ou du dernier domicile du défunt.

Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse

Possibilité de faire également une demande en ligne sur Internet dans certaines mairies.

Si la naissance, le mariage ou le décès a eu lieu à l'étranger, faire une demande au :

Ministère des Affaires étrangères et européennes
service central de l'état civil
11 rue de la Maison-Blanche
44941 NANTES CEDEX 09
Tél : 0 826 08 06 04
Fax : 02 51 77 36 99